

Département  
de la **MANCHE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement  
de **SAINT-LO**

**Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Canton  
de **CARENTAN**

Ville  
de **CARENTAN**  
**LES MARAIS**

**Nombre de Conseillers en exercice : 88**  
**Nombre de Conseillers présents à la séance : 51**  
**Date de convocation : 18.01.2018**  
**Date d'affichage du procès-verbal : 29.01.2018**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LHONNEUR, Maire.

**Étaient présents** : Françoise ALEXANDRE, Daniel AUVRAY, Chantal BACHELEY, Yveline BACHELEY, Dominique BELAMY, Dany BREARD, Raymond BROTON, Françoise BUIRON, Catherine CATHERINE, Danielle CAYEUX, Françoise CLOUARD, Pascal DABLIN, Guy DELACOTTE, Stéphane DELAMARD, Anne DELAVAUUX, Bernard DENIS, Anne-Marie DESTRES, Jean-François DIESNIS, Vincent DUBOURG, Annie-France FOSSARD, Philippe FRIGOT, Danièle GIOT, Stéphane GUILLAUME, Jean-Claude HAIZE, Daniel HAMCHIN, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Thierry LE BOUCHER, Mary-Jane LEDANOIS, Maryse LE GOFF, Jacqueline LEBEHOT, Michel LECHEVALLIER, Valérie LECONTE, Nicole LEGASTELOIS, Christian LEHECQ, Nathalie LEPelletier, Sébastien LESNE, Nathalie LEVASTRE, Raymond MARTIN, Michel MAUGER, Nathalie MAZA, Michel NEEL, Maxime PERIER, Jérôme QUIEDEVILLE, Monique ROBIN, Pascal SOURDIN, Christian SUAREZ, Pierrette THOMINE, Pascal VASCHE, Christine DIEULANGARD.

**Étaient excusés** : Odette BECQUERELLE procuration à Daniel HAMCHIN, Patricia CHABIN, Gérard COURBARON, Yves CUVILLIER procuration à Pascal SOURDIN, Jean-Marc DARTHENAY procuration à Chantal BACHELEY, Pascal FOLLIOU, Pascal FOUQUET procuration à Pascal VASCHE, Emmanuelle FRANCOISE, Isabelle GAGNON, Vincent GOSSELIN, Martine GRATON, Xavier GRAWITZ procuration à M. LHONNEUR, Sébastien HARDEL procuration à Jean-Claude HAIZE, Franck HEBERT procuration à Mme ROBIN, Bruno HUE procuration à M. DENIS, Jérôme LEMAITRE procuration à Annie-France FOSSARD, Jacques MICLOT procuration à Michel LAHOUGUE, Brigitte REGNAULT procuration à Françoise BUIRON

**Étaient absents** : Michel ASSELIN, Vincent AVENEL, Raynald AVISSE, Isabelle BASNEVILLE, Nicolas BAUBION, Guy BELLET, Fabienne CHALOCHE, Mélanie CHOMBEAU, David DORANGE, Pierre FAUVEL, Christophe FLEUTOT, Catherine GUILLAIN, Virginie LANDRY, Sylvie LELEDY, Loïc LELONG, Jean-Michel LESAGE, Nicolas LETENNEUR, Philippe MAUGER, Thomas VIOLET.

Monsieur LHONNEUR, Maire, constate que le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Madame FOSSARD, désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2017 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur LHONNEUR rappelle ensuite l'ordre du jour de la réunion.

-----

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes de plus de 3500 habitants d'organiser, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif, un débat portant sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

Le but est d'exposer le contexte dans lequel s'élabore le budget et de proposer les orientations de la collectivité en termes de services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement

Il présente ensuite le rapport ci-après résumé et soumis à débats :

#### **Contexte du budget 2018 :**

- ✓ Stabilité du périmètre de la commune nouvelle créée au 1er janvier 2017 avec 7 communes déléguées
- ✓ Maintien des concours de l'Etat aux collectivités locales grâce au passage en commune nouvelle en 2016 puis en 2017
- ✓ Revalorisation des valeurs locatives de 1,24 % (taux de variation, entre novembre 2016 et novembre 2017, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH))
- ✓ Incertitudes quant au produit de la taxe d'habitation suite à la mise en place d'une exonération décidée par l'Etat
- ✓ Remboursement du capital de la dette en baisse grâce au désendettement continu de la commune

#### **Enjeux du budget 2018 :**

- ✓ Contenir l'évolution des charges de fonctionnement malgré le comportement structurellement haussier de certaines dépenses
- ✓ Maintenir un niveau d'autofinancement élevé nécessaire à la réalisation des investissements sur chaque commune déléguée

- ✓ Ne pas augmenter l'endettement de la commune

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations réelles :

	DEPENSES	BP 2017	CA 2017 prévionnel	DOB 2018	DOB18 /BP17
011	Charges à caractère général	2 740 000,00	2 443 791,64	2 640 000,00	-3,6%
012	Charges de personnel	4 400 000,00	4 392 467,95	4 430 000,00	0,7%
014	Atténuations de produits	120 000,00	10 523,00	20 000,00	-83,3%
65	Charges de gestion courante	1 180 000,00	1 025 764,02	1 180 000,00	0,0%
66	Charges financières	250 000,00	206 463,23	200 000,00	-20,0%
67	Charges exceptionnelles	35 000,00	6 528,83	20 000,00	-42,9%
68	Dotations aux provisions	10 000,00	-	10 000,00	0,0%
	<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>8 735 000,00</b>	<b>8 085 538,67</b>	<b>8 500 000,00</b>	<b>-2,7%</b>

	RECETTES	BP 2017	CA 2017 prévionnel	DOB 2018	DOB18 /BP17
70	Produits de gestion courante	1 210 000,00	1 311 638,32	1 250 000,00	3,3%
013	Atténuation de charges	80 000,00	187 528,23	80 000,00	0,0%
73	Impôts et taxes	5 350 000,00	5 511 295,09	5 150 000,00	-3,7%
74	Dotations et subventions	2 340 000,00	2 574 578,22	2 540 000,00	8,5%
75	Autres prod. de gestion couran	415 000,00	470 141,07	420 000,00	1,2%
76	Produits financiers	-	1 342,35	-	
77	Produits exceptionnels	11 000,00	418 234,36	10 000,00	-9,1%
	<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>9 406 000,00</b>	<b>10 474 757,64</b>	<b>9 450 000,00</b>	<b>0,5%</b>

## AUTOFINANCEMENT

DETERMINATION DE L'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DISPONIBLE	
Excédent 2017	3 507 803
Besoins de financement 2017 (incluant les reports en dépenses et en recettes)	- 1 107 877
Remboursement du Capital 2018	- 1 061 300
Dotations aux amortissements 2018	440 618
FCTVA 2018	240 000
Taxe d'aménagement 2018	30 000
<b>AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE (en plus des reports)</b>	<b>2 049 244</b>

→ En sus des dépenses inscrites en reports, la commune de Carentan Les Marais pourrait inscrire plus de 2.000.000 € de dépenses nouvelles en investissement sans recourir à l'emprunt et hors éventuelles subventions d'investissement.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Programme d'investissement 2017 à définir en concertation entre les 7 communes déléguées suivant l'enveloppe disponible.

Rappel des opérations prévues sur le territoire :

- Travaux sur le bâtiment de la future radiologie
- Rénovation de l'immeuble place République
- Rénovation de la Salle des Fêtes de Carentan
- Rénovation et mise en accessibilité du cinéma
- Aménagement du parking du Haut Dick
- Création/extension de cimetières dans les différentes communes déléguées
- Travaux bâtiments municipaux (toiture, accessibilité...)
- Rénovation des monuments aux morts de plusieurs communes déléguées
- Rénovation d'un logement communal à Saint Côme du Mont
- ...

## **ENDETTEMENT**

ENCOURS DE DETTE		en €/HAB
Encours consolidé au 31/12/2016	9 093 546	1 074
Encours au 31/12/2017	<b>7 616 705</b>	<b>900</b>
Remboursement du Capital 2018	- 1 061 300	- 125
Encours au 31/12/2018**	6 555 405	775
<i>* sauf recours à l'emprunt</i>		

Taux moyen de la dette : 2,27 %

Structure de la dette :

- 56,6% en taux fixes
- 43,4% en taux variables

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018 – AUTORISATION D'ENGAGER,  
LIQUIDER ET MANDATER 25% DES CREDITS OUVERTS EN 2017**

Sur le rapport de Monsieur LHONNEUR, Maire et conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire, dans l'attente du vote du budget 2018, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent de la commune de Carentan les Marais, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette selon le tableau ci-dessous :

ARTICLE	LIBELLE	CREDITS 2017 CARENTAN LES MARAIS	25% CREDITS 2017
202	FRAIS ETUDES URBANISME	13 900,00 €	3 475,00 €
2031	FRAIS ETUDES	20 000,00 €	5 000,00 €
2051	LOGICIELS CONCESSIONS BREVETS	7 000,00 €	1 750,00 €
<b>CHAP. 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>40 900,00 €</b>	<b>10 225,00 €</b>
204132	SUBVENTION EQUIPEMENT	205 000,00 €	51 250,00 €
204422	SUBVENTION EQUIPEMENT	6 156,00 €	1 539,00 €
<b>CHAP. 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>211 156,00 €</b>	<b>52 789,00 €</b>
2111	TERRAINS NUS	242 100,00 €	60 525,00 €
2132	IMMEUBLES DE RAPPORT	1 790 000,00 €	447 500,00 €
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	35 000,00 €	8 750,00 €
2183	MATERIEL BUREAU ET INFORM.	19 000,00 €	4 750,00 €
2184	MOBILIER	25 000,00 €	6 250,00 €
2188	AUTRES	206 100,09 €	51 525,02 €
<b>CHAP. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>2 317 200,09 €</b>	<b>579 300,02 €</b>
2312	AMENAGEMENT TERRAINS	16 300,00 €	4 075,00 €
2313	CONSTRUCTIONS	2 627 330,41 €	656 832,60 €
2315	INSTAL MATERIEL OUTILLAGE TECHN.	1 568 200,00 €	392 050,00 €
<b>CHAP. 23 - IMMOBILISATION EN COURS</b>		<b>4 211 830,41 €</b>	<b>1 052 957,60 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT</b>		<b>6 781 086,50 €</b>	<b>1 695 271,63 €</b>

**DEMANDE D'ADHESION AU SMPEP de l'ISTHME DU COTENTIN**

Monsieur le Maire indique que suite à la décision de la Communauté d'Agglomération le Cotentin de prendre la compétence « eau » au 1<sup>er</sup> janvier 2018, celle-ci souhaite adhérer à l'Isthme du Cotentin à compter de cette même date pour la compétence « production » concernant la commune de Canville la Roque.

Vu la modification des statuts du SMPEP de l'Isthme du Cotentin validés par son comité syndical réuni le 24 juin 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical de la Communauté d'Agglomération le Cotentin en date du 7 décembre 2017, décidant leur adhésion au SMPEP de l'Isthme du Cotentin pour

sa compétence production d'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la commune de Canville la Roque,

Vu la délibération du comité syndical du SMPEP de l'Isthme du Cotentin en date du 15 décembre 2017 validant l'adhésion de la commune de la Communauté d'agglomération le Cotentin pour sa compétence production d'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la commune de Canville la Roque,

Vu le courrier de Monsieur le Président du SMPEP de l'Isthme du Cotentin en date du 18 décembre 2017 sollicitant l'avis des collectivités et structures intercommunales membres du Syndicat Mixte de l'Isthme du Cotentin sur cette demande d'adhésion,

Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du SMPEP de l'Isthme du Cotentin doivent délibérer dans un délai de trois mois pour accepter l'adhésion au SMPEP de l'Isthme du Cotentin de la Communauté d'Agglomération le Cotentin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération le Cotentin au SMPEP de l'Isthme du Cotentin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES BENEVOLES DE LA MEDIATHEQUE EN CAS DE PARTICIPATION A DES FORMATIONS, DES REUNIONS ET DES ACHATS EN LIBRAIRIE OU RETRAIT D'ŒUVRE A L'ARTHOTHEQUE**

Monsieur le Maire informe que depuis l'ouverture du nouvel équipement médiathèque, près d'une quinzaine de bénévoles participent à faire vivre cet équipement pour ranger, organiser les collections mais aussi pour animer différents ateliers en collaboration avec les agents titulaires.

Dans le cadre du partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Manche notamment, certains bénévoles ont pu suivre des formations ou participer à des réunions.

Sur ce rapport et afin de pouvoir prendre en charge les frais de déplacements de ces bénévoles dans le cadre de la participation aux activités de la médiathèque hors du territoire communal et qui prennent leur véhicule personnel, le Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission des Finances consultée, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le remboursement des frais de déplacements de bénévoles de la médiathèque,
- décide pour effectuer ce remboursement d'appliquer les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales arrêtées par le Décret n°2011-654 du 9 juillet 2011 et l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux d'indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781.

### **AMENAGEMENT ET REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES DE CARENTAN**

Monsieur le Maire indique que la rénovation de la couverture dans son ensemble est nécessaire à la salle des fêtes de Carentan (Salle de Bal – Hall d'entrée et salle de théâtre). Dans le même temps des travaux de rafraîchissement et de modernisation sont nécessaires à l'intérieur du Hall d'entrée et dans la salle de bal.

L'estimatif prévisionnel des travaux prévoit un coût de 473 130 € H.T comprenant la couverture, les travaux de maçonnerie en façade, l'électricité, les travaux de menuiserie intérieure et la peinture.

Sur ce type d'opération, l'Etat peut apporter son aide au titre de la DETR à hauteur de 40% plafonné à 150 000 €.

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL REHABILITATION SALLE DES FETES

Emplois	Montant HT	Montant TTC	Ressources	Montant
Travaux de couverture	190 000 €	228 000 €		
			DETR	150 000 €
Travaux de maçonnerie	120 000 €	144 000 €		
Travaux d'électricité	51 000 €	61 200 €		
			Récupération FCTVA	93 135 €
Travaux de peinture	15 600 €	18 720 €		
			Financement Ville	324 621 €
Travaux de menuiserie intérieure	74 000 €	88 800 €		
Dépenses imprévues	22 530 €	27 036 €		
Coût total	473 130 €	567 756 €	Total	567 756 €

Sur ce rapport et avis favorable de la Commission des Finances consultée, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le principe de l'opération de réhabilitation de la salle des fêtes au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessus
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir après la délivrance de l'accusé réception de dossier complet par les services de la préfecture

#### **AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DU HAUT DICK**

Monsieur le Maire indique que suite à la démolition de l'ancienne piscine, l'emprise concernée est restée en l'état. Cet emplacement, situé à proximité des bureaux de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, du gymnase du Haut Dick et du port de plaisance, est aujourd'hui emprunté par l'ensemble des usagers (véhicules, piétons et vélos) sans aucune sécurisation.

Une étude d'aménagement a été confiée au cabinet SAVELLI afin de procéder à l'aménagement de cet espace public ainsi qu'à sa mise en accessibilité comme prévue au PAVE. Cette partie de voirie étant diagnostiquée non conforme.

L'objectif du projet, situé en zone 30, est de favoriser la multi modalités en mettant en cohérence l'environnement avec les divers usages constatés (piétons, cyclistes, stationnements de véhicules) afin de valoriser cet emplacement stratégique d'accès au chemin de halage du port de plaisance de Carentan les Marais.

L'estimatif prévisionnel des travaux prévoit un coût de 372 000 € HT comprenant la mise en accessibilité de l'ensemble, l'aménagement de stationnements, la valorisation paysagère et l'aménagement d'un cheminement piétons et d'un cheminement vélos.

Sur ce type d'opération, l'Etat peut apporter son soutien sous forme de Dotation D'équipements aux Territoires Ruraux :

- à hauteur de 20% (plafonné à 100 000 €) au titre de la sécurité des usagers
- à hauteur de 25% (plafonné à 80 000 €) au titre de la mise en accessibilité des voiries existantes dans le domaine public
- à hauteur de 40% (plafonné à 45 000 €) au titre de la mise en accessibilité des parkings dédiés à des établissements publics

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DU HAUT DICK**

Emplois	Montant HT	Montant TTC	Ressources	Montant
Travaux d'aménagement du cheminement piétons et vélos	128 000 €	153 600 €		
			DETR catégorie 2.1	25 600 €
Travaux de mise en accessibilité de voirie	70 000 €	84 000 €		
			DETR catégorie 2.2	17 500 €
Travaux de mise en accessibilité de parkings	110 000 €	132 000 €		
			DETR catégorie 2.3	44 000 €
Travaux d'aménagements paysagers	20 000 €	24 000 €		
			Récupération FCTVA	73 101 €
Maitrise d'œuvre	10 560 €	12 672 €		
			Financement Ville	285 431 €
Imprévus	32 800 €	39 360 €		
Coût total	371 360 €	445 632 €	Total	4452 €

Sur ce rapport et avis favorable de la Commission des Finances consultée, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le principe de l'opération d'aménagement de l'espace public du Haut Dick au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessus
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir après la délivrance de l'accusé réception de dossier complet par les services de la préfecture

**REHABILITATION DE L'AILE EST DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du Conseil en Energie Partagée, le SDEM a procédé à un diagnostic complet de l'hôtel de ville, second bâtiment le plus consommateur par m<sup>2</sup> chauffé (après la salle des fêtes). L'une des principales préconisations sur ce bâtiment consiste au remplacement des menuiseries extérieures et à l'isolation des combles.

Par délibération en date du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'opération d'isolation et de remplacement des menuiseries extérieures.



Depuis, et après les différents épisodes venteux, il a été constaté des désordres importants sur la couverture. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'inclure ces travaux de couverture dans l'opération de réhabilitation de l'aile accueillant les services administratifs.

L'estimatif prévisionnel des travaux prévoit un coût de 540 855 € H.T comprenant la couverture, les travaux d'isolation et le remplacement des menuiseries extérieures.

Sur ce type d'opération, l'Etat peut apporter son aide au titre de la DETR à hauteur de 40% du montant des travaux (plafonné à 160 000 €.)

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL REHABILITATION MAIRIE

Emplois	Montant HT	Montant TTC	Ressources	Montant
Travaux de couverture	120 000 €	144 000 €		
			DETR	160 000 €
Travaux d'isolation	35 000 €	42 000 €		
			Dispositif CEE TEPCV	146 187 €
Remplacement des menuiseries extérieures	360 100 €	432 120 €		
			Récupération FCTVA	106 466 €
			Financement Ville	236 373 €
Dépenses imprévues	25 755 €	30 906 €		
Coût total	540 855 €	649 026 €	Total	649 026 €

Sur ce rapport et avis favorable de la Commission des Finances consultée, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le principe de l'opération de réhabilitation de l'aile de la Mairie au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessus
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir après la délivrance de l'accusé réception de dossier complet par les services de la préfecture

#### **RAPPORT ANNUEL 2016 DU SYNDICAT D'EAU POTABLE DE SAINTE MARIE DU MONT**

Le rapport annuel du syndicat d'eau potable de Sainte Marie du Mont pour l'exercice 2016 a été communiqué dans son intégralité.

Le service eau potable du SIAEP de Sainte Marie du Mont regroupe les communes d'Audouville la Hubert, Boutteville, Brucheville, Carentan les Marais (pour les communes déléguées d'Angoville au Plain, Hoesville et Saint Côme du Mont), Hiesville, Liesville sur Douves, Sainte Marie du Mont, Sainte Mère Eglise (pour les communes déléguées d'Ecoquenuville et Foucarville), Saint Germain de Varreville, Saint Martin de Varreville, Sebeville, Turqueville et Vierville.

La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 2.168 abonnés (+0,05% par rapport à 2015).

La production d'eau potable provient de 3 ressources :

- 2 forages propres au syndicat qui ont fourni 390.906 m<sup>3</sup> en 2016
- Achat d'eau à l'ISTHME du Cotentin pour 114.584 m<sup>3</sup> en 2016

En 2016, un total de 356.417 m<sup>3</sup> a été vendu aux abonnés soit une baisse de 6,50 % par rapport à 2015. Et par ailleurs, un volume total de 25.820 m<sup>3</sup> a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs...), le rendement du réseau a été de 77,2 % en 2016 (contre 86 % en 2015).

Le bilan fourni par l'Agence Régionale de Santé (ARS) indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité. La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> paiera 236,31 € (sur la base des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017, toutes taxes comprises), soit en moyenne 1,97 €/m<sup>3</sup> (+0,51% par rapport à 2016).

Sur ce montant, 46% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 29% reviennent à la collectivité pour les investissements et 25% concernant les taxes.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat d'Eau Potable de Sainte Marie du Mont.

### **CONVENTION TEPCV / AUTORISATION DE COLLECTE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE PAR LE PARC EN VUE DU VERSEMENT DE LA PRIME**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de son projet de transition énergétique en faveur des communes de son territoire, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a sollicité la commune de Carentan les Marais pour participer au programme de valorisation des certificats d'économie d'énergie PRO-INNO-08 lié à la convention « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » signée par le Parc et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en Mai 2017.

La commune a répondu favorablement à cette sollicitation en proposant au Parc de collecter et de valoriser les CEE liés aux travaux ci-après :

- Réhabilitation de la mairie (isolation et remplacement des menuiseries extérieures)
- Maison de santé (Radiologie et Laboratoire d'analyse) pour la partie isolation et menuiseries
- Rénovation d'un logement à Saint-Côme du Mont (isolation des combles et murs)

Par décision du Comité syndical en date du 7 novembre 2017, portée à connaissance le 22 décembre 2017, ces projets ont été retenus pour un montant de subvention de 219 374 €.

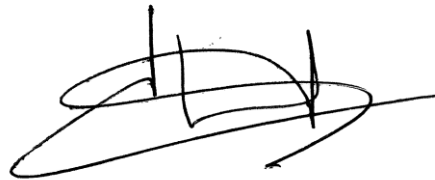
Le Parc s'engage à verser à la commune une prime telle que la commune bénéficie d'un financement de 77% du montant des travaux éligibles aux CEE.

Sur ce rapport et afin de pouvoir solliciter le versement des subventions pour les trois projets retenus ci-dessus, le Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission des Finances consultée, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la réalisation des travaux et des dépenses avant le 31 décembre 2018 ;
- s'engage à garantir la véracité et l'authenticité des informations et des documents communiqués au Parc pour le dépôt des dossiers CEE, la commune étant responsable des informations transmises au Parc ;
- s'engage à présenter sur simple demande les preuves de ce qui a été attesté ainsi que se tenir à disposition du Parc pour toutes demandes faites par le Pôle National CEE pour des contrôles éventuels ;
- s'engage à ne signer aucun autre engagement ou contrat avec un autre « regroupueur » portant sur ces mêmes travaux d'économies d'énergie. La totalité des CEE sera attribuée au Parc.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout engagement et convention afférente à ce dispositif

Fait à Carentan les Marais, le 29 janvier 2018 et certifié affiché ce même jour,

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.